

## REQUÊTES DE CONSULTATION PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

Nom du projet : Projet de parc éolien de la Haute-Chaudière sur le territoire de la municipalité régionale de comté du Granit par Parc éolien de la Haute-Chaudière S.E.C.

COTE	REQUÉRANT
PR8.4.1	Rachel Fahlman
PR8.4.2	Louis Auger/Michael Childs/Karen Campeau

3 décembre 2024

Anne-Sophie Campeau, B. Sc Biochimie  
Chargée de projet

Yves Garant, M. Sc Biologie  
Analyste

**De :** Vent d'élus [REDACTED]

**Envoyé :** 29 novembre 2024 14:33

**À :** Ministre MELCCFP <[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)>

**Objet :** Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit

You n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de [REDACTED] [Pourquoi c'est important](#)

**Attention!** Ce courriel provient d'une source externe.



Saint-Zéphirin-de-Courval, le 29 novembre 2024

**PAR COURRIEL**

Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1R 5V7

[ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Objet : Demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit**

Monsieur le ministre,

Suite à une lecture attentive de la documentation déposée à votre ministère par le promoteur au sujet du projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit, nous estimons que l'évaluation des impacts de ce projet nécessite la tenue

d'audiences publiques menées par le BAPE car, à bien des égards, l'argumentaire développé est souvent insatisfaisant et soulève bien des questions qui exigent des réponses claires.

Voilà pourquoi, nous vous transmettons, par la présente, une demande d'audiences publiques menées par le BAPE concernant le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit. Vous trouverez ci-dessous, les principaux points de l'argumentaire soutenant notre requête.

- De quelle façon ce projet abaisse-t-il la production de GES du Québec?
- Quelles sont les preuves que ce projet contribuera à la décarbonation du Québec?
- Y-a-t-il eu consentement explicite de la population locale pour que ce projet de développement de la filière éolienne se fasse en partenariat avec l'industrie privée?
- Quelle est la part des retombées économiques pour les communautés locales et autochtones en regard des retombées pour les promoteurs privés?
- Quelles auraient été les retombées pour l'ensemble de la population si ce projet avait été entièrement sous gestion publique?

Suite à toutes ces questions, soulevant autant d'enjeux d'intérêts publics locaux que nationaux, nous demandons que le projet de construction du parc éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit soit soumis à des audiences publiques et indépendantes menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Représentant des [élu.es](#) et [ex-élu.es](#) de 16 MRC, Vent d'élus est un organisme à but non lucratif préoccupé par la façon anti-démocratique et sans vision d'ensemble dont se déploie la filière éolienne au Québec. Nous déplorons par ailleurs que citoyens et élus doivent répéter l'exercice de demandes de tenue d'audiences spécifiques du BAPE avant même qu'une audience générique du BAPE de la filière soit tenue.

Nous vous remercions de l'attention que vous accorderez à notre demande et nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Rachel Fahlman". The signature is fluid and cursive, with "Rachel" on the top line and "Fahlman" on the bottom line.

Rachel Fahlman

Présidente de Vent d'élus

## PR8.4.2 - Requête de consultation publique ou de médiation

Piopolis, le 29 novembre 2024

Cabinet du ministre  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Courriel: [ministre@environnement.gouv.qc.ca](mailto:ministre@environnement.gouv.qc.ca)

**Sujet : Demande de tenue d'un examen public du projet : Projet de construction du Parc Éolien de la Haute-Chaudière dans la MRC du Granit**

Monsieur le Ministre,

Nous demandons au Ministre la tenue d'une audience publique sur le projet afin de valider les éléments du projet qui pourrait être modifié ou ajusté pour minimiser l'impact du projet sur les paysages de la région ainsi que l'impact du projet sur le ciel étoilé.

Les raisons justifiant notre demande sont les suivantes :

- a. ayant des résidences dans la municipalité de Piopolis en Estrie, une petite municipalité riveraine du Lac Megantic, nous sommes inquiets du développement du projet éolien Haute Chaudière qui aura un impact assez important sur les merveilleux paysages de la région.
- b. l'impact des lumières sur les éoliennes a été analysé et considéré dans l'étude d'impact déposée par le promoteur mais il n'y a pas eu de présentation claire ou de simulation visuelle montrant l'impact des lumières sur les paysages nocturnes. Il serait important que la population soit bien informée de l'impact visuel durant la nuit. Des photo montages durant différentes périodes de la journée à des endroits comme la plage de Baie des Sables ou d'autres points de vue de la région seraient importants afin que la population ait un meilleur aperçu de l'impact des lumières sur le ciel étoilé et la région.
- c. l'étude d'impact a complété seulement 10 simulations visuelles pour une très grande région et les endroits ont été choisi par le promoteur. Le degré de perception sera très important pour des endroits comme le quai et camping de Piopolis selon la simulation 9 du Quai de Piopolis. D'autres simulations seraient aussi nécessaires pour des endroits comme la plage de Baie des sables et plusieurs endroits sur le lac. Le promoteur aurait pu présenter des simulations visuelles de certains sites récréo-touristiques de la région tel que le camping Baie des sables, le camping de Piopolis, et certains endroits ayant des attraits paysager important pour la région tel que certains points de vue sur la route entre Val Racine et Piopolis. Le promoteur pourrait aussi indiquer quelles éoliennes sont visibles de quel endroit et analyser la possibilité de bouger certaines éoliennes pour minimiser les impacts visuels sur les sites récréo-touristiques.
- d. il y eu des séances d'information publiques mais celles-ci ont été peu annoncé dans les populations riveraines et j'ai souvent reçu l'information de la tenue de ces séances une fois ces séances passées. Le site web de la MRC a donné peu d'information sur le projet. Le site web du projet par REDF n'est pas à jour avec les dernières simulations visuelles

qui ont été complétées. Il serait important que la MRC comme représentant de la population et le promoteur informent la population et mettre en place plus d'information sur le projet et les impacts sur la région. Un lien dédié sur le site web de la MRC et des municipalités impliquées seraient sûrement très bénéfique pour informer la population.

- e. tel que mentionné à la page 155, il y a plusieurs paysages importants pour la population de la région,

De manière générale, les unités de paysage lacustres du secteur Forte sont considérées par la population comme étant des lieux reconnus pour leur qualité particulière au niveau visuel. Le Lac Mégantic présente des rives parsemées de résidences, de chalets et de zones de loisirs, attirant les visiteurs qui cherchent à profiter de la beauté naturelle de la région. Pour sa part, le Lac aux Araignées demeure un attrait touristique important et offre des plages sablonneuses avec comme toile de fond le massif du Mont-Mégantic.

Les

Le promoteur ne semble pas avoir fait de modification à son plan d'aménagement afin de minimiser les impacts visuels des éoliennes sur les unités de paysages lacustres.

En conclusion, la présente demande vise à ce que le promoteur présente des simulations visuelles additionnelles du projet et regarde les options possibles pour déplacer les éoliennes si nécessaire afin de minimiser l'impact visuel de jour et de nuit des endroits récréo-touristique de la région et du Lac Megantic.



Louis Auger, [REDACTED]



Michael Childs, [REDACTED]

DocuSigned by:



F653E03AFFDB45F...

Karen Campeau, [REDACTED]